

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 12 Avril 2021

Date de la convocation
07/04/2021

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	17
Nombre d'excusés	3
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	18
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

19/04/2021

Et publication le

19/04/2021

Date d'affichage

19/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Rozès sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, DHAINAUT Annie (suppléante de Mme LABORDE Martine), MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, M. TOUHE-RUMEAU Christian

Excusés : M. DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

Procurations : Mme MAURAS Marie-Claude à Philippe BEYRIES

A été nommé **secrétaire de séance** :
Mme Isabelle CAILLAVET

Délibération N°4 – 12/04/2021 – 7.1

Nature de l'acte : 7.1

Fixation du montant de la participation des EPCI membres du PETR en 2021

Le montant des participations de chacune des communautés de communes membres du PETR pour l'année 2021 s'établit comme suit :

Référence population : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 – millésimée 2018)

	Nb hab.	Participation forfaitaire 4€/hab		Participation au "projet"			TOTAL 2021
		Particip Fonct 3,5 €/hab	Particip Tourisme 0,50€/hab	Projet territoire	Particip Env.	Particip CTE/Climat	
Artagnan en Fezensac	7 159	25 057 €	3 561 €	1 237 €	2 230 €	8 709 €	40 794 €
Bas-Armagnac	8 922	31 227 €	4 438 €	1 541 €	2 230 €	8 709 €	48 146 €
Grand Armagnac	13 509	47 282 €	6 719 €	2 334 €	2 230 €	8 709 €	67 274 €
Ténarèze	14 949	52 322 €	7 436 €	2 583 €	2 230 €	8 709 €	73 279 €
TOTAL participation CC	44 539	155 886,50 €	22 154 €	7 695 €	8 920 €	34 838 €	229 493 €

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 18 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- de prendre comme base de population, la population totale légale en vigueur en 2021, millésimée 2018 qui au jour du Comité Syndical est la donnée la plus à jour ;
- d'approuver le montant des participations 2021 pour chacun des EPCI adhérents comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces décisions

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

Le Président,
M . Michel GABAS

